



COLLÉGIAL INTERNATIONAL
SAINTE-ANNE

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
COLLÉGIAL INTERNATIONAL SAINTE-ANNE

TITRE: Politique de développement durable

ADOPTION: Conseil d'administration ; Résolution: CA-2021-12-09

ENTRÉE EN VIGUEUR: 2021 – 12 – 10

MODIFICATION: Conseil d'administration; Résolution:

Adoption par le Conseil d'administration le 9 décembre 2021

COMITÉ DE RÉDACTION

- Samuel Daigle, Conseiller à la vie étudiante
- Tania Gaudreau, Technicienne de laboratoire, responsable du Comité vert et du développement durable
- Gabrielle Matte, Directrice des études
- Daniel Sincu, Directeur du collégial
- Isabelle Valiquette, Directrice des ressources matérielles et développement durable
- Daniella Acosta Montana, Stagiaire en gestion et développement durable
- MEMBRES DU COMITÉ VERT PERMANENT

RÉVISION LINGUISTIQUE

- Catherine Boucher, enseignante en littérature
-

NOTE

De nombreuses sources ont été consultées afin d'informer l'élaboration de la présente Politique, notamment la trousse d'accompagnement du programme d'accompagnement et de certification du Cégep Vert du Québec d'Environnement Jeunesse.

Ce texte s'inspire en grande partie de la *Politique de développement durable* du Cégep Edouard-Montpetit.

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE.....	5
1. Définitions	6
2. Principes directeurs.....	6
3. Champs d'application.....	7
4. Objectifs de la politique	8
4.1 Intégrer le développement durable à la mission collégiale d'éducation et d'enseignement..	8
4.2 Favoriser la compréhension, la promotion et l'engagement en matière de développement durable	8
4.3 Intégrer de façon transversale les concepts sous-jacents au développement durable dans les diverses politiques et initiatives du Collégial.....	8
4.4 Développer une gestion transparente et respectueuse de l'environnement	9
5. Rôles et responsabilités	10
5.1 Conseil d'administration	11
5.2 Direction d'établissement	11
5.3 Direction des études	11
5.4 Direction des ressources matérielles et du développement durable	11
5.5 Responsable de la vie étudiante	11
5.6 Association étudiante.....	12
6. Comité vert	12
6.1 Mandats.....	12
6.2 Composition du comité vert.....	13
7. Révision	13
8. Entrée en vigueur	13

PRÉAMBULE

Fondé en 1861, le Collège Sainte-Anne a connu plusieurs types de juridictions légales. L'actuelle situation juridique du Collège remonte à 2014, lors de la fusion du Collège Sainte-Anne de Lachine avec le Queen of Angels Academy, ce qui a donné lieu à une nouvelle entité : le Collège Sainte-Anne. C'est en 1998 que la congrégation des Sœurs de Sainte-Anne confie à une nouvelle corporation l'entière autonomie de gestion. Sainte-Anne comporte maintenant trois ordres d'enseignement : le primaire (2015), le secondaire (1861) et le collégial (2011).

L'expansion du réseau a permis l'intégration d'infrastructures, de systèmes d'alimentation, de chauffage et de ventilation plus écoresponsables tout en maintenant le caractère patrimonial des bâtiments. Le collège a également été la première école secondaire au Canada à obtenir la certification ISO14001 en 2014 jusqu'en 2017. Elle a été la première au Québec à adopter une journée carboneutre (secondaire, 2015). Un document d'engagement en faveur de l'environnement a été signé et affiché partout sur le campus (2017). Au collégial, des initiatives plus ciblées, notamment sur le plan des fournitures, de l'encadrement écoresponsable des activités étudiantes et de la consommation d'eau, ont été implantées.

Depuis la signature du *Pacte pour la transition écologique* (2019), plusieurs membres de la grande famille Sainte-Anne souhaitent ainsi solidifier le cadre organisationnel et règlementaire lui permettant d'être à la hauteur des engagements essentiels à l'exercice d'une meilleure justice climatique.

Depuis l'automne 2020, avec l'appui de la Direction et de l'Association générale étudiante de Sainte-Anne (AGÉSA), une nouvelle structure a été implantée au sein de la communauté au Collégial : le comité *solivert* (étudiants) et le *comité vert CiSA* (étudiants et membres du personnel). La création d'un poste à la direction pour les ressources matérielles et le développement durable a également favorisé la mise en place du comité *Univert* (tous les établissements Sainte-Anne). Ensemble, ces trois comités forment maintenant la colonne vertébrale par laquelle les orientations stratégiques peuvent être négociées et la concertation des actions déployées à Sainte-Anne, surtout au Collégial.

À chaque institution, sa réalité et son mode d'opération. Le redressement récent de l'organigramme des groupes et comités dans la communauté Sainte-Anne signale un virage institutionnel en matière de gouvernance dans notre quête commune pour favoriser une meilleure transition écologique. L'adhésion du Collégial au programme de certification *Cégep Vert* (2021) n'en est que la suite logique.

Le défi est double. D'une part, les établissements de Sainte-Anne se doivent de travailler ensemble pour introduire une vision et des approches où se conjuguent l'innovation pédagogique, la justice climatique et l'adoption d'habitudes de vie et de consommation de plus en plus écoresponsables. D'autre part, chaque école, notamment le Collégial, se doit de proposer un environnement d'apprentissage digne des grandes orientations, mais adapté à l'horizon de possibilités qui se dessinent aux yeux des étudiants, des membres du personnel et des ressources disponibles au réseau Collégial.

Notre souhait est que cette politique environnementale demeure la pierre d'assise de nos efforts et de nos engagements envers une meilleure transition écologique.

1. Définitions

Développement durable

Le ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC) s'inspire de la définition du développement durable du rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, et définit celui-ci comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement ». Ces dimensions sont, certes, les piliers du développement durable, mais elles doivent aussi prendre en considération les dimensions culturelles, de gouvernance et incluent les principes de responsabilité, de solidarité, de précaution et de participation.

Liste des comités internes et leur constitution :

- **Solivert**
Comité étudiant parrainé par l'Association générale étudiante de Sainte-Anne (AGÉSA). Il est composé uniquement d'étudiants. Le mandat du comité Solivert est de s'engager pour la communauté, au Collégial ou ailleurs, par le biais d'initiatives environnementales où sont regroupées l'action, la sensibilisation et le bénévolat.
- **Comité vert**
Comité permanent composé d'étudiants et de membres du personnel. Son rôle consiste à planifier et à coordonner la mise en place d'actions concertées favorisant de bonnes habitudes de vie et de travail dans le contexte plus large de la transition écologique. Les mandats du comité vert permanent se trouvent dans la section 6.
- **Univert**
Comité consultatif composé de représentants des écoles Sainte-Anne (primaire, secondaire, collégial). Son rôle consiste à chapeauter, à appuyer et à faire la promotion des comités verts des écoles sous la bannière Sainte-Anne pour les activités relevant du pacte de la transition écologique (signature, 2019).

2. Principes directeurs

Notre politique environnementale est fondée sur 9 des 16 principes de la *Loi sur le développement durable*

- **SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE** : les personnes, la protection de leur santé mentale et physique et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.

- **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** : la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, du patrimoine naturel et de la diversité biologique font partie intégrante du processus de développement durable
- **ACCÈS AU SAVOIR** : l'éducation et l'accès à la connaissance et à l'information stimulent l'innovation, favorisent la sensibilisation au développement durable et la participation de la communauté à sa mise en œuvre.
- **PRÉCAUTION** : l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances techniques et scientifiques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et appropriées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement.
- **ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALE** : les actions de développement sont entreprises dans un souci de justice sociale et d'équité intra et intergénérationnelle.
- **EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE** : les pratiques de gestion doivent encourager l'innovation et l'efficacité. Elles doivent être génératrices d'une prospérité économique favorisant l'évolution sociale et l'amélioration de la qualité de l'environnement.
- **SUBSIDIARITÉ** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués aux niveaux appropriés d'autorité. Dans ce contexte, ne sont pris en compte dans la présente Politique que les objectifs qui relèvent de la compétence du collégial.
- **PARTICIPATION ET ENGAGEMENT** : l'implantation d'une stratégie de développement durable repose sur la participation et l'engagement des membres de la communauté, la mise en place de partenariats et la transparence de la démarche.
- **PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

3. Champs d'application

Tous les membres de la communauté du CISA doivent adhérer à cette politique environnementale tant les étudiants, que les membres du corps professoral et administratif du CISA. Cette dernière informe les membres des diverses associations, comités, syndicats et fournisseurs sur l'orientation environnementale que prend notre institution. De ce fait, elle leur permet d'agir en conformité avec les objectifs fixés en développement durable auxquels le CISA s'engage.

4. Objectifs de la politique

En tant qu'établissement postsecondaire et citoyen corporatif responsable, le Collégial international Sainte-Anne doit mettre tous les moyens à sa disposition pour entreprendre une véritable transition écologique.

Le Collégial confirme son engagement et souhaite intégrer les principes et engagements décrits dans cette politique à l'ensemble de ses activités, conformément à ses valeurs, à la vision des différentes écoles de la famille Sainte-Anne, à sa mission pédagogique et de service à la communauté. Une telle approche n'est possible que par la poursuite de plusieurs objectifs :

4.1 Intégrer le développement durable à la mission collégiale d'éducation et d'enseignement

- Programmes d'études, de formation et de recherche

Favoriser l'éducation relative à l'environnement, à l'écocitoyenneté et au développement durable dans les différents programmes d'études du Collégial, dans le respect de leurs objectifs propres et dans l'esprit de l'innovation pédagogique. Privilégier l'apprentissage des compétences transversales en développement durable afin d'aider les étudiants à devenir des agents de changement capables de répondre à des enjeux globaux. Soutenir les activités de recherche du secteur collégial liées à l'environnement, à l'écocitoyenneté et au développement durable.

4.2 Favoriser la compréhension, la promotion et l'engagement en matière de développement durable

- Sensibilisation

Sensibiliser les membres de la communauté collégiale et les différents acteurs du milieu aux enjeux relatifs au développement durable et à l'importance de la transition écologique dans toutes les sphères de la vie individuelle et collective.

- Engagement du milieu

Encourager l'engagement des étudiant.e.s et les membres du personnel du Collégial dans les activités et les projets de développement durable.

- Collaboration

Collaborer avec nos partenaires (internes et externes), notamment le comité Univert (écoles Sainte-Anne) et avec le milieu de l'éducation afin de promouvoir les politiques de développement durable et leur application en favorisant le partage des moyens par lesquels la transition écologique est possible.

4.3 Intégrer de façon transversale les concepts sous-jacents au développement durable dans les diverses politiques et initiatives du Collégial

- Appui à la communauté étudiante

Mettre les ressources matérielles et organisationnelles nécessaires à la réalisation de projets d'études et parascolaires en lien avec le développement durable et la justice climatique sous toutes ses formes et enjeux.

- **Développement économique**

Mettre à profit les connaissances et les compétences de l'ensemble de la communauté, à Sainte-Anne et ailleurs, dans le but de contribuer à la mise en place d'une économie durable, éthique et équitable.

- **Développement social**

Favoriser, par ses activités sociales, culturelles, artistiques et sportives, l'épanouissement social de la collectivité dans un esprit d'équité, de diversité et d'inclusion et dans laquelle peuvent rayonner tous les membres de la communauté collégiale.

- **Milieu de vie**

Promouvoir et améliorer un milieu d'études, de travail et de vie qui soit sain, sécuritaire et respectueux de l'environnement et de tous.

- **Aménagement**

Mettre en valeur et préserver les patrimoines culturels et naturels ainsi que la biodiversité des espaces verts, tout en minimisant les sources de pollution visuelle, auditive et lumineuse sur le campus.

- **Acquisition et disposition des biens et services**

Prioriser, dans l'analyse des besoins matériels, la hiérarchie du principe de refus, de réduction à la source, de réemploi, de recyclage, de valorisation et d'éducation (4Rv-Ed).

Favoriser l'achat de biens, de produits et de services conçus et acheminés de façon socialement et écologiquement responsable.

Évaluer la vie des biens et des produits en intégrant le principe de 4Rv-Ed.

4.4 Développer une gestion transparente et respectueuse de l'environnement

- **Gestion de l'énergie et des gaz à effet de serre (GES)**

Améliorer la gestion énergétique, promouvoir l'économie d'énergie et privilégier des sources d'énergie qui réduisent significativement les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants, pour effectuer le virage vers la carboneutralité.

- **Gestion de l'eau**

Gérer la consommation d'eau de manière responsable tout en protégeant la qualité de cette ressource.

- **Qualité de l'air**

Assurer la qualité de l'air intérieur des édifices et réduire les sources de contamination de l'air intérieur et extérieur pouvant avoir des impacts sur la santé humaine et sur les écosystèmes environnants.

- **Gestion de l'offre alimentaire**
Développer une approche inspirée du nouveau *Guide alimentaire canadien* (2019) qui soit durable tant sur le plan de l'approvisionnement et de l'emballage que sur celui de la gestion des matières résiduelles.
- **Construction et rénovation**
Évaluer, poursuivre et améliorer les projets de construction et de rénovation susceptibles d'avoir, individuellement ou collectivement, des impacts environnementaux significatifs. Veiller à ce que ces impacts soient réduits au minimum en intégrant des processus durables, des critères et des principes d'écoconception, si possible, et ce dans une perspective d'analyse de cycles de vie.
- **Entretien des terrains et immeubles**
Améliorer constamment les pratiques préservant l'environnement, la biodiversité et la santé humaine dans l'entretien des terrains et des bâtiments.
- **Gestion des matières résiduelles**
Favoriser, promouvoir et faciliter, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'éducation (3Rv-Ed) afin de minimiser l'élimination des matières résiduelles et les impacts environnementaux qui y sont associés.
- **Gestion des matières dangereuses et résiduelles**
Appliquer les principes de précaution et d'amélioration continue quant aux pratiques de gestion, d'utilisation et d'élimination de matières dangereuses permettant ainsi d'éliminer ou de contrôler les risques pour la santé humaine et l'environnement et de respecter le protocole en vigueur.
- **Transport**
Favoriser et promouvoir le recours à des moyens de transport durables (transport électrique, transport en commun, covoiturage, auto et vélopartage, déplacement à vélo, marche, etc.) afin de réduire les impacts environnementaux engendrés par le transport.
Inciter les partenaires (municipaux, régionaux, sociétés de transport, etc.) à bonifier l'offre de transport en commun pour les membres de la communauté collégiale.

5. Rôles et responsabilités

La communauté collégiale et ses instances ont la responsabilité partagée de contribuer, par leurs comportements et leurs gestes, à la protection de l'environnement, à la promotion du développement durable et au maintien d'un milieu de vie, de travail et d'études sain et de qualité.

En plus des rôles et des responsabilités mentionnés ci-dessus, les paragraphes suivants désignent les responsabilités spécifiques applicables au Conseil d'administration et à certaines directions.

5.1 Conseil d'administration

- Adopte la Politique et les modifications dont celle-ci pourrait faire l'objet.

5.2 Direction d'établissement

- Est responsable de l'application de la Politique;
- Adopte le plan d'action proposé par le Comité vert permanent, contribuant à l'atteinte des objectifs de la Politique;
- Prend toutes mesures appropriées afin que la présente Politique soit respectée et que son plan d'action annuel soit mis en œuvre;
- Soutient le Comité vert permanent dans ses mandats et ses actions;
- Alloue les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à l'application de la Politique, à sa révision ainsi qu'à la mise en œuvre de son plan d'action annuel;
- Encourage ses gestionnaires à appliquer la Politique dans les domaines relevant de leurs compétences afin d'intégrer des pratiques de gestion responsable;
- Encourage la communauté collégiale à appuyer activement la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable de même que les moyens retenus dans le cadre de la Politique;
- Assure la compatibilité de toute nouvelle politique ou de toute mise à jour à la présente Politique de développement durable.

5.3 Direction des études

- S'assure de la coordination du Comité-Vert et assure la mise en œuvre du plan d'action annuel;
- Coordonne la rédaction des bilans et des rapports de reddition de comptes requis par les organismes de certification externes;
- Est responsable d'instaurer une gestion écoresponsable de ses activités et de ses programmes de formation;
- Stimule et encourage les interventions d'ordre éducatif en lien avec l'éducation relative à l'environnement, l'écocitoyenneté et le développement durable;
- Favorise l'enrichissement des contenus pédagogiques ou de l'offre de cours en matière d'environnement, d'écocitoyenneté et de développement durable;
- Encourage les projets de recherche en lien avec l'environnement, l'éducation relative à l'environnement, l'écocitoyenneté et le développement durable.

5.4 Direction des ressources matérielles et du développement durable

- Assume la responsabilité des interventions d'ordre environnemental touchant ses secteurs d'activités;
- Fournit l'appui et l'expertise nécessaires à la réalisation du plan d'action dans ses secteurs d'activités;
- Procure les informations nécessaires à la rédaction des bilans et des rapports de reddition de comptes requis par les organismes de certification externes.

5.5 Responsable de la vie étudiante

- Fournit l'appui et l'expertise nécessaires à la réalisation du plan d'action (dans ses secteurs d'activités);
- Collabore à la mise en œuvre des mesures de sensibilisation et de formation;
- Favorise la participation de la communauté étudiante, des associations générales étudiantes, des membres du personnel et du syndicat aux activités du plan d'action du Comité vert permanent;
- Encourage et favorise la participation des membres de la grande famille Sainte-Anne (Collège Sainte-Anne – secondaire /primaire, Fondation, Camps Sainte-Anne) à adhérer aux objectifs de la présente Politique;
- Veille à la collaboration continue et à la concertation du plan d'action du Comité vert permanent avec le comité Univert regroupant l'ensemble des établissements de la famille Sainte-Anne;
- Collabore à la diffusion de la présente Politique auprès de la communauté collégiale, en collaboration avec le service de communications;
- Maintient les partenariats établis avec les ressources externes;
- Est responsable d'instaurer une gestion écoresponsable de ses activités.

5.6 Association étudiante

- Est responsable, chaque année, de nommer deux représentant.e.s (un membre du conseil exécutif et un représentant parmi les étudiants ayant soumis leur candidature) au sein du Comité vert permanent;
- Favorise la participation de ses membres aux activités du plan d'action du comité vert permanent;
- Veille à la coordination des activités du comité Solivert avec le Comité vert permanent;
- Collabore à la diffusion de la présente Politique auprès de la communauté collégiale, des étudiants surtout, en collaboration avec le responsable de la vie étudiante;
- Collabore à la mise en œuvre des mesures de sensibilisation et de formation;
- Est responsable d'instaurer une gestion écoresponsable de ses activités.

6. Comité vert

6.1 Mandats

La mise en œuvre de la présente Politique sera confiée au comité vert. Ses principaux mandats se définissent comme suit :

- Effectue un suivi des divers objectifs énoncés par cette présente politique
- Communique annuellement à la Direction générale la liste des activités et projets de sensibilisation environnementale afin d'obtenir son approbation ou ses recommandations
- S'assure de la mise en action de ces projets et activités
- Effectue une évaluation annuelle des actions entreprises et pose ses recommandations à la Direction générale afin d'améliorer les pratiques environnementales du Collégial.
- Consulte les membres de la communauté sur les actions menées au sein de notre établissement.

- Élabore un plan d'action annuel, coordonne les actions et s'assure de son suivi.
- Élabore un bilan annuel permettant de mesurer l'atteinte des objectifs de la Politique et du degré de complétion du plan d'action annuel.
- Diffuse le plan d'action et le bilan à l'ensemble de la communauté collégiale.
- Sensibilise la communauté aux enjeux, aux principes et aux objectifs de la présente Politique.
- Développe et poursuit la collaboration avec les divers partenaires internes et externes, notamment via le comité Univert regroupant l'ensemble des établissements de la famille Sainte-Anne.

6.2 Composition du comité vert

Le comité vert permanent est composé des membres suivants :

- 1 responsable de la vie étudiante
- 1 étudiant membre du C.E. de l'AGÉSA
- 1 étudiant non-membre du C.E. de l'AGÉSA
- 1 membre de la direction
- 1 membre du personnel de soutien
- 1 professeur.e
- 1 autre employé.e sans désignation particulière

7. Révision

En plus de la révision annuelle prévue pour toutes les politiques institutionnelles du CiSA visant à l'amélioration en continu des processus, le Collégial s'engage à réviser ou à procéder à la mise à jour formelle de la présente Politique au moins une fois tous les cinq ans.

8. Entrée en vigueur

La présente Politique entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration du Collégial.